

Note de service

DESTINATAIRE : Chef d'unités supervisant des intervenants effectuant des prélèvements d'échantillons pour analyse au service de biologie médicale

EXPÉDITEUR : Daniel Brunette, chef des services de biologie médicale, OPTILAB LLL CHDL

DATE : 17 juillet 2017

OBJET : **Obligation d'effectuer le scan des prélèvements**

Le service de biologie note un nombre important de non-conformités en raison d'échantillons non « scan prélevés » au niveau de l'ensemble des unités de soins de notre organisation du nord de Lanaudière.

Il est impératif que le scan de l'ensemble des prélèvements de chacune des requêtes soit effectué avant que ceux-ci soient acheminés au laboratoire pour analyse. Il est de la responsabilité du préleveur de réaliser le scan des prélèvements afin d'assurer la fiabilité des données inscrites automatiquement au système informatique du laboratoire reflétant l'heure réelle du prélèvement et l'identité du préleveur.

Ce rappel est important car en plus d'être une obligation en regard des normes d'Agrément Canada, les échantillons non « scan prélevés » aux requêtes induisent un rejet au niveau des applications informatiques et les rapports d'analyses ne sont de fait pas transmis au dossier santé Québec (DSQ). De plus les échantillons non « scan prélevés » sont incompatibles avec le nouveau système provincial Crystal Net.

Afin de s'assurer que l'ensemble des rapports d'analyses soient disponibles aux médecins requérants, le service de biologie médicale ne pourra traiter les échantillons non scan prélevés.

Ainsi, en date du 18 septembre 2017, les échantillons non-conformes seront automatiquement rejetés par le système informatique du laboratoire. Dans l'intervalle, soit du 24 juillet au 17 septembre 2017, vous serez avisé par le service de biologie médicale et devrez récupérer au laboratoire les échantillons non-conformes issus de vos unités ou services afin d'effectuer le scan des prélèvements.

Nous joignons, en annexe de la présente, la procédure de « scan prélèvement » des échantillons et demeurons disponibles afin de vous seconder dans cette démarche visant à maintenir un service de qualité à la clientèle que nous desservons au quotidien. Pour toute question en lien avec cette procédure, vous pouvez contacter notre pilote du système informatique, M. Jimmy Audet au poste 4427.

http://www.cssnl.reg14.rtss.qc.ca/labos/Utilisateurs%20des%20services/saisie_requete/LAB_PNT_130_Scan_prelevement.pdf

En toute collaboration,

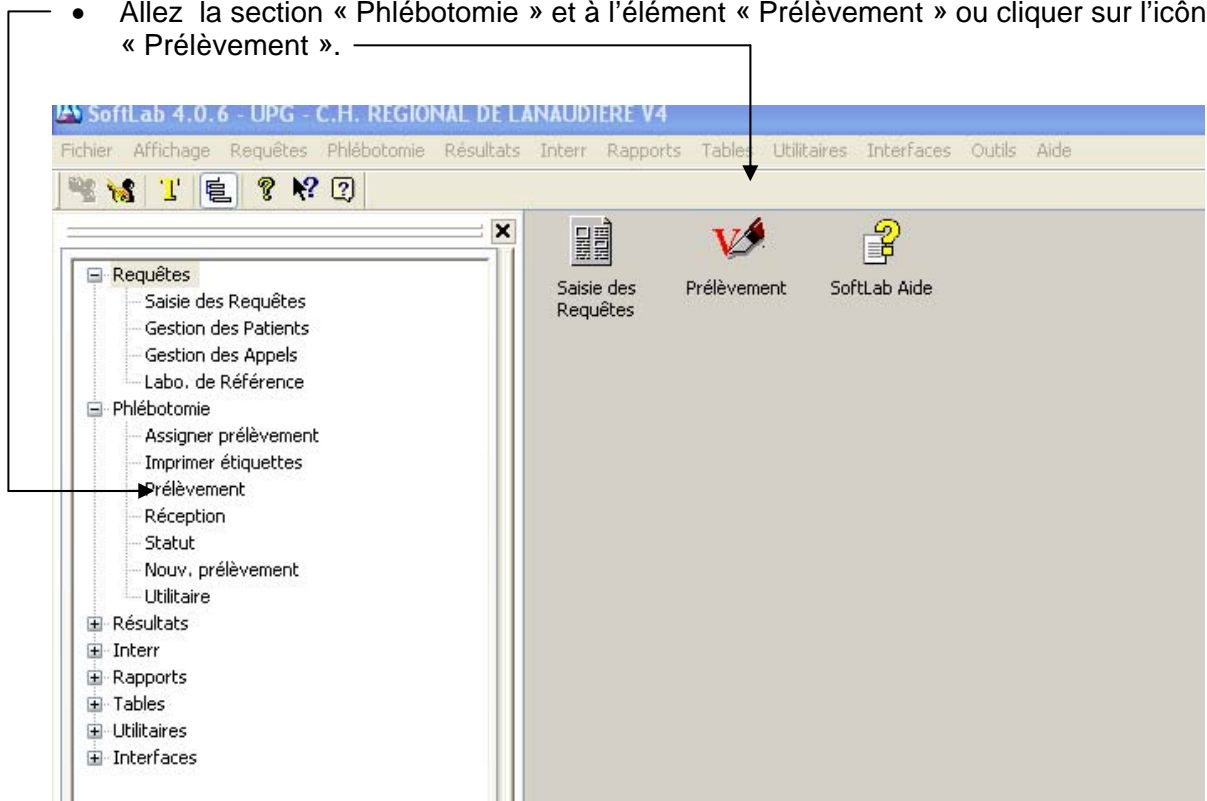
Annexe :

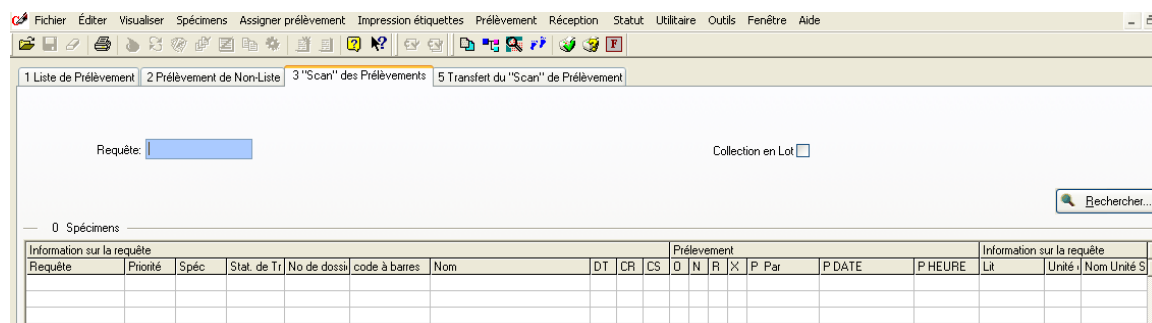
ENREGISTREMENT DE LA DATE ET HEURE DES PRÉLEVEMENTS (SCAN PRÉLEVEMENT) :

Une fois le prélèvement fait et les étiquettes apposées aux tubes et pots, vous devez inscrire au système informatique que le prélèvement a été fait. Il faut donc « scanner » le prélèvement.

Dans l'application SOFTLAB,

- Allez la section « Phlébotomie » et à l'élément « Prélèvement » ou cliquer sur l'icône « Prélèvement ».





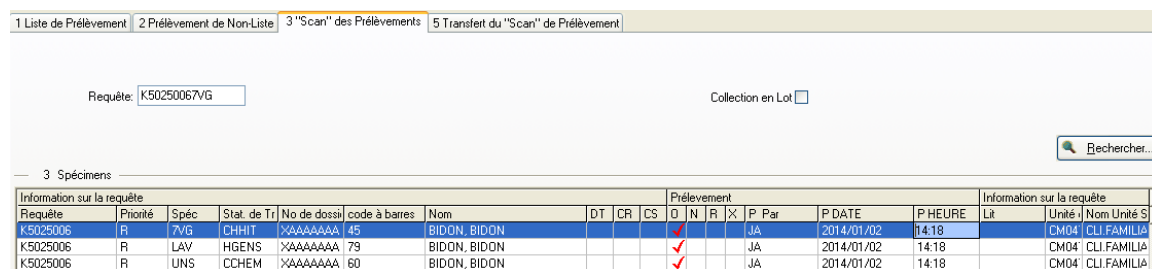
2 options s'offrent à vous :

- Scanner « un seul » de vos tubes / pots par requête et cliquer sur « Rechercher ».

ou

- Inscrire le numéro d'accès suivi « d'un seul » code de tube et cliquer sur « Rechercher ».

Ex. K50250067VG



De là, vous pouvez modifier le préleveur, date ou l'heure de prélèvement au besoin.

Cliquer sur l'icône de sauvegarde  ou sur « Sauvegarder » en bas à droite de l'écran

Vous pouvez passer à votre prochain usager.

Il est important de faire un scan prélèvement de chaque requête. Si une analyse de microbiologie se retrouve sur une autre requête que celle des tests de biochimie, hématologie ou sérologie, vous devez scanner le spécimen de microbiologie également.